

LA PAIX DES PEUPLES

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ORGANISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE
DU MONDE

Paraissant les 10 et 25 de chaque mois

SOMMAIRE

- SISLEY. Une Étape.
- HENRI LICHTENBERGER. Psychologie de la Révolution allemande.
- F. LARNAUDE et
A. DE LAPRADELLE. Examen de la responsabilité pénale de
Guillaume II.
- L. JOUHAUX. La Conférence syndicale internationale de
Berne et la Charte internationale du Travail.
- A. AHARONIAN et
BOGHOS NUBAR. La Question arménienne.
- E. POISSON. Les Relations économiques des Peuples à la
Conférence coopérative interalliée.
- ZAKAOL MOLK. La Perse d'avant-guerre, de guerre et d'après-
guerre.
- A. F. WHYTE. La Situation politique et sociale de l'Angle-
terre.
- X. X. X. La prochaine Société des Nations.
- RAYMOND VOIZE. La Conception allemande de la Société des
Nations.
- SESMESANGES. A la Conférence : Le Français tel qu'on ne
le parle pas.

Avec une Carte en couleurs

PRIX : 6 francs

95, Rue des Petits-Champs, 95

PARIS

NOTRE PROGRAMME

Est-il nécessaire de le définir autrement qu'en l'exécutant ? Et, dès maintenant, avec ce second numéro, n'est-il pas clair que la « Paix des Peuples » entend servir la plus grande des causes, celle de l'Amitié des Nations unies, au lendemain de la Victoire, de la Justice et de la Liberté, dans un même vœu de fraternelle Amitié des Hommes ?

Pour maintenir la Paix, c'est trop peu des conquêtes momentanées de la Force ou des combinaisons, toujours instables, de l'Intrigue. Au vieil esprit de convoitise et d'oppression doit succéder un esprit nouveau de justice et de liberté. Le Monde ne peut être assuré de la Paix que par les Peuples. Les Peuples ne peuvent assurer la Paix que s'ils connaissent les conditions de la vie politique et économique du Monde.

Si l'opinion est, comme ne cesse de le répéter le Président Wilson, la souveraine du Monde moderne, il importe que, des grands problèmes de la Guerre et de la Paix, elle soit largement informée : Car de la solution de ces problèmes dépendent la vie et le bonheur des hommes.

A la tragique lumière d'une guerre, qui prive l'humanité de plus de dix millions d'hommes, et la richesse humaine, fruit du travail humain, de près de mille milliards, le Monde doit comprendre que, sous peine de couir au suicide, il doit s'arrêter sur la pente où la folie des impérialismes le précipite à la pire des ruines.

De l'hégémonie des grands Empires d'orgueil à la dissolution de l'État dans l'anarchie, le Monde désaxé oscille entre deux périls. Que toutes les intelligences s'associent à toutes les énergies pour le redresser sur son axe !

LA RÉDACTION.

LA PAIX DES PEUPLES

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ORGANISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE
DU MONDE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
95, Rue des Petits-Champs, 95

SOMMAIRE DU N° 1

A. DE LAPRADELLE	De la Victoire du Droit à la Paix des Peuples.
* * *	L'Ouverture de la Conférence de la Paix.
PIERRE DE LEVRAT	Les Principes de Paix du Président Wilson.
PRÉSIDENT WILSON	Des quatorze aux cinq points : Messages et Discours.
RENÉ PINON	La Paix des Peuples par la Société des Nations.
N. POLITIS	Les Aspirations nationales de la Grèce.
LANDAU-ALDANOF	La Crise russe et la Société des Nations.
TADEUSZ WOLSKI	Le Rôle de la Pologne.
ANDRÉ SPIRE	Le Peuple Juif.
X. X. X.	Le titre présent de la France à l'Alsace-Lorraine.
Professeur NIPPOLD	Une opinion Suisse sur la nécessité d'une Justice internationale de guerre.
SESMESANGES	La Délégation Américaine à la Conférence de la Paix.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

France et Colonies		Étranger :	
Trois mois	35 fr.	Trois mois	36 fr.
Six mois	68 »	Six mois	70 »
Un an	130 »	Un an	135 »

La Question arménienne

La question arménienne n'est pas uniquement une question locale et nationale; elle intéresse la paix de l'Europe, et de sa solution dépendront la participation, le progrès et la prospérité du proche Orient.

L'Arménie a conquis son droit à l'indépendance par sa participation spontanée à la guerre sur les trois fronts du Caucase, de Syrie et de France, et par les centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont tombés victimes de leur fidélité à la cause de l'Entente, qu'elle a considérée dès le début comme sa propre cause. Par ses pertes énormes sur les champs de bataille, sur les champs de massacre et le long des routes de la déportation, elle a payé à la mort un tribut plus lourd qu'aucune autre nation belligérante, et la victoire des Alliés l'a délivrée à jamais du joug de ses oppresseurs.

La Délégation Nationale Arménienne, interprète du vœu unanime de toute la nation, dont une partie s'est déjà constituée en République Indépendante au Caucase, a proclamé l'indépendance de l'Arménie intégrale et l'a notifiée aux Gouvernements alliés par une note du 30 novembre 1918.

* * *

La politique des puissances européennes vis-à-vis de la Turquie a été longtemps dominée par le dogme de l'intégrité de l'Empire Ottoman. Pour la concilier avec les devoirs qu'ils se sentaient envers les peuples chrétiens opprimés par les Turcs, les grands Etats européens préconisaient des « réformes » applicables sans distinction de race ou de religion.

Mais les Turcs, vieux ou jeunes, sont, en jouant habilement des rivalités des puissances, parvenus à les éluder.

Les populations chrétiennes, devenues suspectes à la Porte amoindrie, se trouvèrent, dès lors, plus malheureuses qu'au temps de l'apogée de la puissance ottomane.

Les traités de San-Stefano (1877) et de Berlin (1878), la Convention de Chypre, le projet de réformes présenté à la Porte par les ambassadeurs en 1895 se sont révélés insuffisants. La diplomatie européenne se contente de demi-mesures. Toutes les fois que l'Europe a parlé de *réformes*, la Turquie a répondu par des *massacres* et l'Europe s'est tue.

En 1908, les Arméniens donnent leur concours aux Jeunes-Turcs qui, pour obtenir leur aide, leur promettent une ère de « liberté, d'égalité et de fraternité ». Moins d'un an après, aux massacres d'Adana, 20.000 Arméniens périssent. Mais l'intégrité de l'Empire Ottoman empêche les puissances d'intervenir.

En 1912-1913, à la Conférence de Londres, réunie pour la solution du problème des Balkans, les grandes puissances, répondant aux instances de toute la Nation Arménienne, interviennent auprès de la Porte pour obtenir la mise à exécution des réformes stipulées par l'article 61 du Traité de Berlin. Les Ambassadeurs à Constantinople en arrêtent, après des négociations laborieuses, le texte définitif, amoindri et défiguré par l'intervention de l'Allemagne, qui n'a pas cessé de prêter son appui à la diplomatie turque; accord signé le 8 février 1914, et que les Jeunes-Turcs s'empressèrent de déchirer dès que l'Allemagne eut provoqué la guerre, sauf à proposer ensuite aux Arméniens ce pacte indigne : cause commune avec les Tartares pour se soulever contre la Russie; en échange, concession de l'autonomie aux Arméniens. L'Allemagne se portait garante de l'offre de son alliée. Les Arméniens répondirent par un refus indigné. La vengeance des Jeunes-Turcs, froidement préméditée, fut terrible. Rien ne fut laissé au hasard par le Gouvernement : ni les assassinats, ni les pillages, ni les tortures, ni les viols, ni les conversions forcées à l'islamisme, ni la mort par la faim (1).

(1) On en trouvera des récits, appuyés de témoignages écrasants, dans le *Blue Book* présenté au Parlement par Lord Bryce, dans le

Après de telles expériences, la cause est entendue; les Alliés ont déjà, par les déclarations solennelles de leurs hommes d'Etat, pris l'engagement de libérer définitivement l'Arménie d'une tyrannie sans exemple dans l'histoire. *La guerre des peuples, suivie de la paix des peuples, doit apporter à l'Arménie son indépendance complète.*

LA POPULATION DE L'ARMÉNIE

Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, la population arménienne formait la majorité absolue dans l'Arménie Turque. Durant ces cinquante dernières années, sous les régimes hamidien et jeune-turc, des centaines de villages arméniens ont disparu. Le Gouvernement turc a installé à leur place des Turcs, des Kurdes et des Tcherkess émigrés des Balkans et du Caucase. D'autre part, l'insécurité de la vie, la misère, l'absence de toute justice, la tyrannie et la persécution ont obligé un grand nombre d'Arméniens à émigrer en Russie, dans les pays balkaniques libérés ou en Amérique. Mais, malgré tous les efforts et les manœuvres des Turcs, la partie principale du peuple arménien est restée attachée au sol natal avec ténacité, formant toujours, et jusqu'au début de la guerre, l'élément le plus important de la population de l'Arménie, non seulement par sa supériorité intellectuelle et par son activité économique, mais aussi par sa majorité relative sur tous les autres éléments de la population.

Il ne faut jamais, dans une telle question, s'en rapporter à des données turques. D'abord il n'y a jamais eu, en Turquie, de recensement régulier, ni de statistiques exactes; le Gouvernement Turc a *toujours intentionnellement fal-*

livre de M. Morgenthau, de M. L. Einstein, et même dans des brochures écrites par des Allemands, tels que le rapport du docteur Niepage, celui du docteur Lepsius, qui vient d'être imprimé à Paris, le livre de M. Harry Stuermer, etc. Mais il est important surtout de constater que l'œuvre d'extermination de toute une nation a été organisée méthodiquement par le Gouvernement, dont les ordres étaient transmis par circulaires et télégrammes aux fonctionnaires de tous les vilayets arméniens. Plusieurs de ces documents ont été retrouvés et publiés depuis.

sifié les statistiques dans le but d'établir que les Arméniens ne sont qu'une minorité insignifiante (1).

Le système habituel des statistiques dressées par le Gouvernement Turc est le suivant; d'abord, sans trop modifier le nombre total de la population, diminuer autant que possible le nombre des chrétiens et ajouter la différence à celui des musulmans; 2° éviter de préciser les chiffres par nationalités, mais les classer en bloc d'après la religion; ainsi les recensements dénombrent séparément les Arméniens en orthodoxes, protestants et catholiques, tandis qu'ils réunissent en un seul chiffre les musulmans, en y englobant les Turcs, les Tartares, les Turkmènes, les différentes races Kurdes, les Tcherkess, les Zazas, les Arabes, les Persans, les Bohémiens nomades et tant d'autres, bien qu'ils soient très différents par leur race, leur histoire, leur vie économique, leur degré de culture, enfin leurs tendances politiques.

D'ailleurs, les questions ethnographiques de l'Empire Turc ne peuvent pas être envisagées avec les mêmes méthodes que celles des pays européens. En voulant appli-

(1) Ainsi, le Gouvernement Turc donne 80.000 comme nombre des Arméniens du vilayet de Van; or, il est établi de façon certaine que le nombre des Arméniens de ce vilayet qui, lors des derniers événements se sont réfugiés en Russie, est supérieur à 220.000. A l'autre extrémité de l'Arménie, dans tout le sandjak de Marache, le Gouvernement Turc compte environ 4.200 Arméniens; or, dans la seule ville de Marache, il y avait, d'après Elisée Reclus, plus de 20.000 Arméniens, soit la moitié de la population de la ville. Zeitoun, qui se trouve dans ce même sandjak de Marache, avec ses huit villages, avait, d'après la statistique faite sur place en 1880, 27.460 Arméniens et 8.344 Musulmans.

Le Gouvernement Turc donne pour les neuf vilayets de Van, Bitlis, Diarbékir, Kharpout, Erzeroum, Trébizonde, Sivas, Adana et Alep, 848.000 Arméniens en tout. Or, l'*American Committee for Armenian and Syrian Relief*, dans son cinquième bulletin publié en 1916, atteste que le nombre des Arméniens massacrés en Arménie est entre 600.000 et 850.000; le nombre des déportés à Zor, Alep et Damas de 486.000; le nombre des déportés à l'intérieur de l'Anatolie de 300.000; celui des réfugiés au Caucase de 200.000. Si l'on ajoute à ces chiffres le grand nombre des victimes faites par le choléra parmi les réfugiés au Caucase, celui des convertis à l'islamisme, les femmes et les enfants restés chez eux, on constate que le chiffre donné par les Turcs est inférieur à la moitié du chiffre réel.

quer le principe des nationalités en Turquie d'Asie pour la création d'unités nationales politiques, il serait absolument illogique de prendre pour base l'aspect ethnographique des diverses régions. Il n'y a en Turquie que des questions politiques; et l'aspect ethnographique qu'une partie quelconque de cet empire présente à un moment donné n'est que l'effet d'une situation politique. Or, on ne peut pas se baser sur l'effet quand on veut supprimer la cause. Jusqu'à la conclusion du traité de Berlin, l'Arménie, bien qu'opprimée pendant cinq siècles, présentait une population arménienne compacte, formant une majorité absolue. Depuis cet acte (1878), qui devait garantir aux Arméniens la sécurité de leur vie et de leurs biens, l'aspect ethnographique de l'Arménie a été transformé radicalement par la violence et le massacre. Les statistiques dressées par le Patriarcat arménien en 1882 et en 1912, montrent, par comparaison, qu'en 1882 le nombre des Arméniens en Turquie était évalué à 2.600.000 dont 1.680.000 dans les six vilayets, tandis qu'en 1912 ces chiffres tombaient respectivement à 2.100.000 et 1.018.000. On trouve donc une diminution de 500,000 âmes dans le nombre total des Arméniens de Turquie. En réalité, cette diminution dans les six vilayets a été de 662.000, ce qui signifie qu'en dehors de l'Arménie le nombre des Arméniens de Turquie s'était augmenté de 162.000; preuve éclatante du fait que la question ethnographique, en Turquie, est en fonction du degré d'acuité de la question politique. Le fait qu'en trente ans (1882-1912) le nombre des Arméniens des six vilayets, au lieu d'augmenter, a diminué de 662.000, tandis que celui des Arméniens, dans les autres parties de la Turquie, a augmenté de 162.000 âmes, n'est dû qu'à ce que l'oppression a été moins féroce dans les autres parties de la Turquie que dans les six vilayets. Pour revenir à la diminution totale du nombre des Arméniens, peut-on croire que cette diminution n'ait été que de 500.000? Evidemment non : une race prolifique comme l'arménienne aurait augmenté par la natalité, pour cette période de trente ans, d'un nombre qui peut être évalué à un minimum de 500.000. Il s'en suit que le nombre des Arméniens supprimés par les Turcs, durant cette période

de trente ans, a été en réalité d'un million, en évaluant à 100.000 personnes l'émigration provoquée par la violence.

Pendant cette guerre, plus d'un million d'Arméniens ont péri. *Donc, depuis le traité de Berlin, par lequel les puissances prenaient un solennel engagement de garantir la sécurité aux Arméniens, plus de deux millions d'Arméniens ont été tués par les Turcs.* Les mêmes puissances ne pourraient maintenant nier le caractère purement arménien de l'Arménie en s'appuyant sur une ethnographie fondée sur la violence.

L'application du principe des nationalités en Turquie ne peut être basée sur un état ethnographique qui est le résultat d'une flagrante violation de ce même principe. La guerre, d'ailleurs, s'est chargée de poser ce problème dans ses vrais termes. L'aspect ethnographique de l'Empire Turc est aujourd'hui radicalement différent de ce qu'il était il y a quatre ans; les populations ont été transformées en une masse de nomades. Sur quelles données ethnographiques devrait-on appliquer le principe des nationalités? Il n'y a qu'une seule base sérieuse qui puisse être prise en considération : le droit historique dans tous ses éléments. De même que les peuples balkaniques ont pu recouvrer leur indépendance, bien qu'à la veille de leur libération ils fussent dans les mêmes difficultés au point de vue ethnographique que le peuple arménien, l'Arménie aussi doit pouvoir recouvrer son indépendance, en réalisant le principe « l'Arménie aux Arméniens » sanctifié par six siècles de martyre. La situation ethnographique de l'Arménie n'est pas plus délicate que celle de la Bulgarie en 1876 (1). La Grèce, lors de la proclamation de son indépendance, ne contenait que 300 à 400.000 Grecs.

Les Arméniens qui, depuis des siècles, ont été soumis à la domination Ottomane, se sont répandus dans toutes les

(1) C'est ce qui ressort clairement de la comparaison de deux statistiques, l'une concernant la Bulgarie en 1876, selon un rapport de M. Aubaret, consul à Roustchouk, à son gouvernement, reproduite dans le *Bulletin de la Société géographique* (août 1876), l'autre concernant l'Arménie, selon le recensement fait par le Patriarcat arménien en 1912.

parties de l'Empire. Un grand nombre ont émigré à l'étranger, en Russie, en Amérique, pour fuir la tyrannie. Il est certain que la majeure partie de ces émigrés rentreront dans leur patrie libérée. En conséquence, les statistiques qui doivent entrer en ligne de compte sont celles d'avant la guerre, ou plutôt celles d'avant les massacres hamidiens de 1894-1896 qui, non seulement firent 300.000 victimes, mais provoquèrent l'émigration d'une partie considérable de la population. Il est inadmissible que les crimes puissent profiter à leurs auteurs et que le résultat que se proposait leur abominable dessein d'assurer la majorité et la suprématie aux musulmans soit atteint. *La voix de tous les Arméniens, des vivants et des morts, doit être entendue.*

Au surplus, en dépit de la situation ethnographique arbitraire créée par les Turcs, l'élément essentiel est encore, malgré des siècles de massacres, en Arménie, le peuple arménien.

Des statistiques dressées par le Patriarcat arménien de Constantinople, jointes à d'autres documents arméniens, il résulte que la population arménienne de toute la Turquie atteignait, à la veille de la guerre, un peu plus de 2 millions, dont 1.403.000 habitaient l'Arménie. D'après les statistiques officielles russes, au début de la guerre, le nombre des Arméniens habitant dans toute la partie méridionale du Caucase atteignait 1.804.600, dont 1.296.000 dans l'Arménie proprement dite.

Si nous ajoutons à ces chiffres le nombre des Arméniens établis dans d'autres pays, soit 823.000, nous obtenons le *total général des Arméniens avant la guerre, soit 4.470.000.*

De ce nombre, environ 2.700.000 vivaient dans la mère patrie et plus d'un million dans les environs immédiats. Le nombre des Turcs qui habitaient l'Arménie était de 1.005.000, celui des Tartares 537.000, celui des Kurdes et des Turkmènes nomades 555.000. Tous les musulmans réunis formaient 2.308.000. Or : 1° pris séparément, sur l'ensemble de la population, les Arméniens représentaient en Arménie la majorité relative; 2° dans l'Arménie de Turquie considérée isolément, ils étaient un peu moins nombreux

que tous les éléments musulmans réunis; 3° ils étaient sensiblement supérieurs au total général de toute la population musulmane en prenant les territoires arméniens de la Turquie et du Caucase réunis; 4° le nombre de tous les peuples chrétiens formait 55 0/0.

Si les Arméniens n'avaient pas la majorité absolue sur l'ensemble de toutes les races dans les vilayets arméniens, ils avaient la majorité relative sur chacune d'elle. Avant la guerre et malgré les émigrations de la fin du dernier siècle, le nombre des Arméniens, dans les six vilayets dits arméniens, le vilayet de Trébizonde et la Cilicie, était supérieur à celui des Turcs et des Kurdes réunis. Il y avait 1.403.000 Arméniens, contre 943.000 Turcs et 482.000 Kurdes.

Le nombre des victimes que cette guerre a faites parmi les Arméniens est effroyable; les pertes des autres peuples dépassent rarement 10 0/0; celles de l'Arménie représentent le quart du nombre total des Arméniens et presque la moitié des Arméniens habitant l'Arménie.

« Il n'y a plus de question arménienne! Nous avons déjà résolu cette question! » disait avec cynisme le ministre turc. « Arménie Indépendante! Oui, ce serait bien, mais malheureusement il ne reste plus d'Arméniens! » répètent non sans hypocrisie nos adversaires.

Accepter cet argument serait renier toute justice humaine, insulter les millions d'êtres humains qui se sont sacrifiés pour la victoire du Droit, sanctionner les crimes des assassins et récompenser l'abominable projet turc d'extermination de toute une nation.

D'ailleurs, il n'est heureusement pas vrai que les Arméniens soient exterminés. Quoique le nombre des victimes atteigne un million, quoiqu'une partie des survivants, qui se sont enfuis ou ont été déportés, ait succombé à la famine et aux épidémies et que ceux qui restent soient exténués par des lutttes et des souffrances infinies, une partie de la nation survit. Elle n'a qu'un seul espoir, une seule volonté : c'est de rallumer le foyer éteint, de reconstruire la maison détruite, de se remettre au travail et, cette fois, pour elle-même, dans la patrie libérée et indépendante.

Du nombre de trois millions et demi que les Arméniens

représentent aujourd'hui, un million et demi se trouvent sur le sol natal; demain ce nombre peut facilement atteindre deux millions et demi. Au Caucase, en Russie, à Constantinople, en Europe, en Egypte, en Amérique, aux Balkans, partout, on attend avec impatience l'heure du retour dans la mère patrie, et tous, tressaillant d'espoir, s'y préparent.

Quant aux musulmans, leur nombre aussi a diminué en Arménie, dans une proportion plus grande qu'on ne le suppose généralement. En premier lieu, les vilayets qui étaient dans le champ de l'invasion des armées russes et de leur occupation, tels qu'Erzeroum, Trébizonde, Van, Bitlis, sont aujourd'hui pour la plupart de véritables déserts; une grande partie de la population musulmane a péri à la guerre, s'est enfuie ou a succombé aux épidémies. A la fin de l'année 1917, dans les vilayets de Van, Bitlis et Erzeroum, il y avait en tout 46.000 Turcs et 50.000 Kurdes environ.

Dans les parties de nos territoires qui constituaient les arrières-fronts immédiats de la guerre, tels que les vilayets de Sivas, Kharpout, Diarbékir, l'élément musulman, d'après les témoignages des officiers allemands, a subi des pertes énormes par suite de l'évacuation, de la famine et des épidémies de choléra et de typhus. Par exemple, la ville de Diarbékir, qui, au début de la guerre, avait une population de 55.000 habitants, et d'où, en automne 1915, 22.000 Arméniens ont été déportés et immédiatement remplacés par 30.000 émigrés musulmans de la région de Bitlis, n'avait, au mois de mai 1917, que 6.000 habitants en tout.

La plupart des musulmans qui sont encore en Arménie ne voudront plus y rester, dès l'indépendance reconnue; ils se retireront dans les territoires limitrophes pour vivre sous un gouvernement turc, comme ce fut toujours le cas, lorsque des nations chrétiennes ont été soustraites à la domination turque.

Enfin, après entente entre les Gouvernements arménien et turc, il sera possible de faire des échanges réguliers de populations. On peut même soumettre cette question à la Ligue des Nations et réaliser cette mesure dans des

conditions équitables, car il en résulterait un bienfait pour tous, pour l'Arménie comme pour la Turquie, et pour la paix universelle.

Bref, *dans les frontières de l'Arménie, il reste à peine la moitié de la population musulmane qui existait avant la guerre, c'est-à-dire moins d'un million*, composée probablement ainsi : un demi-million de Turcs, de Tcherkess et d'éléments similaires, 300.000 Tartares, 200.000 Kurdes.

De sorte que, dans ses grandes lignes, on peut présenter le tableau suivant, pour donner un aperçu de ce que sera la population de l'Arménie dans les premières années de son existence :

<i>Chrétiens</i>		3.000.000
Arméniens	2.500.000	
Greco, Nestoriens, Russes, Georgiens, Européens	500.000	
<i>Musulmans</i>		1.000.000
Turcs, Circassiens, Arabes, Persans	500.000	
Tartares	300.000	
Kurdes	200.000	
<i>Autres religions</i>		300.000
Kisilbaches, Yezedis, Zazas, Fellahs	300.000	
	4.300.000	4.300.000

D'ailleurs, le nombre n'est pas le seul facteur qui doit servir à déterminer l'attribution des territoires et les frontières de notre Etat. On doit tenir compte non seulement des morts, mais du degré de civilisation, et du fait que les Arméniens sont le seul élément capable de constituer, dans le pays, un Etat apte à la civilisation et au progrès.

Les historiens ont, de tout temps, signalé la valeur des Arméniens qui, par leur esprit d'initiative, leur hardiesse, leurs entreprises de grande envergure, ont cherché depuis les temps les plus reculés à développer le commerce et l'industrie dans toute l'Asie antérieure, et par cela même ont été, avec les Phéniciens et les Grecs, les pionniers de la civilisation en Orient.

« Dans la Turquie d'aujourd'hui, réduite presque unique-

ment à ses possessions d'Asie, les Arméniens signifient beaucoup plus que ce que leur nombre à lui seul laisse entrevoir; ils sont, tant du point de vue intellectuel que matériel, l'élément le plus actif parmi tous les peuples orientaux; on peut même dire qu'ils constituent, dans ce milieu, le seul peuple qui ait des qualités nationales innées. L'Arménien est doué d'une énergie et d'une ténacité qui sont en contradiction avec tout ce qu'on a coutume de considérer comme le caractère oriental. »

Ainsi s'exprime Paul Rohrbach, apôtre du pangermanisme, qui ne saurait être suspect de partialité qu'en faveur des Turcs.

Avant la guerre, deux millions d'Arméniens avaient entre leurs mains la plus grande partie du commerce de l'Empire Ottoman qui, cependant, comptait plus de 20 millions d'habitants. Le commerce n'a jamais été l'occupation principale des populations arméniennes; *l'immense majorité de la nation (85 à 90 0/0) s'est vouée de tout temps à l'agriculture et aux petits métiers* soit en Turquie, soit au Caucase, soit en Perse; les Arméniens sont avant tout cultivateurs et artisans. Dans le vilayet de Van, ils tiennent entre leurs mains, dit Rohrbach, les 98 0/0 du commerce, les 80 0/0 de l'agriculture. Les orfèvres, graveurs, fabricants de meubles, tailleurs, cordonniers, architectes, charpentiers, maçons, forgerons sont tous Arméniens. Ceux qui exercent les professions libérales, médecins, juristes, pharmaciens sont également Arméniens. Il en est de même dans d'autres régions.

L'activité de l'élément arménien apparaît aussi sur le terrain de l'instruction populaire et de l'organisation scolaire. Les écoles arméniennes sont nombreuses et meilleures que celles de toute autre nationalité en Turquie; et, ce qui doit être particulièrement apprécié, elles sont construites avec les seules offrandes volontaires, non seulement de riches Arméniens, mais aussi de beaucoup de personnes du peuple et de pauvres communes. Déjà, en 1903, l'on comptait en Turquie 818 écoles arméniennes, avec plus de 82.000 écoliers et écolières. Ces écoles sont sous la dépendance du Patriarcat de Constantinople; à ce nombre,

il faut ajouter les écoles des Arméniens catholiques et protestants, ainsi que les écoles privées. Dans la seule Arménie turque, c'est-à-dire dans les six vilayets, et la Cilicie, il y a, sur le nombre indiqué ci-dessus, 585 écoles arméniennes, avec 52.000 élèves; par contre, dans la même région, il n'y a que 150 écoles turques avec environ 17.000 élèves. La proportion des écoles et des élèves, ainsi que celle des professeurs, est encore plus importante dans la partie russe de l'Arménie. Le nombre des étudiants Arméniens dans les Universités russes, européennes et américaines dépasse 15.000. Les Arméniens se sont distingués aussi bien en Turquie qu'en Russie et en Perse par leurs qualités administratives, diplomatiques et militaires. Ils ont donné de nombreux généraux à l'armée russe, de grands administrateurs à la Turquie, à la Hongrie, un grand nombre de diplomates à la Turquie, à la Perse et à d'autres pays. Les Arméniens se sont distingués, surtout pendant les derniers cinquante ans, dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, littérature, science, art, etc. Il est temps qu'ils aient enfin l'occasion de mettre leurs aptitudes au service de leur propre pays.

Le peuple arménien est essentiellement démocratique; de tout temps, il a géré ses institutions par des organismes électifs. La hiérarchie ecclésiastique n'y fait pas exception : le chef suprême de l'Eglise est l'élu de toute la nation.

Toute l'histoire de l'Arménie est une lutte incessante, obstinée et inégale pour défendre son individualité, sa culture et sa religion contre des races et des ennemis puissants qui l'attaquaient de tous côtés. Elle a aussi souffert pendant des siècles pour conserver sa foi chrétienne contre les envahisseurs musulmans. Elle a arrêté momentanément toutes les invasions des hordes de l'Asie Centrale, qui se déversaient vers l'Europe et ont fini par engloutir l'Empire de Byzance.

Durant des siècles, elle a tour à tour réussi soit à se maintenir et à former des royaumes, soit, tombée sous le joug de ses envahisseurs, à se relever et à reconquérir son indépendance, tantôt dans une partie de son patrimoine,

tantôt dans une autre, suivant la pression des circonstances. Mais sous la domination de ses rois nationaux, comme sous le joug de l'étranger, le propriétaire originaire de ces montagnes, le travailleur, le producteur a toujours été l'Arménien. Tout le haut plateau arménien, depuis Adana et Sis jusqu'à Van et Erivan, est jonché de ruines de villes, de forteresses, d'églises, de couvents, de ponts, de monuments, qui témoignent de son incessant travail civilisateur. Une littérature dès le iv^e siècle, de grande valeur historique, philosophique et poétique, une langue riche et souple et une église chrétienne d'un caractère national sont le noble héritage que cet infatigable travail intellectuel nous a légué.

Le malheur du peuple arménien est que, par suite de la tyrannie turque durant ce dernier quart de siècle, les peuples civilisés d'Occident ne voient en lui qu'un peuple chrétien persécuté qui inspire la pitié et a besoin de secours. *Ce n'est pas la pitié, c'est le respect qui est dû à un peuple amoureux de travail, de liberté, qui a tant souffert et qui a si bien résisté.* Malheureusement, l'histoire arménienne est trop peu connue en Occident où l'on ignore le rôle que les Arméniens ont joué soit dans leur propre histoire, soit dans celle des peuples qui les ont subjugués. Moins connues encore sont leurs œuvres littéraires et artistiques, qui reflètent pourtant les meilleurs aspects de leur âme et que le peuple arménien peut mettre avec fierté à côté de celles des autres nations civilisées.

Le peuple qui, depuis trente siècles, bien avant que Xéno-phon en eût parlé, a vécu jusqu'à nos jours sur ces hauts plateaux, c'est le peuple arménien; le peuple qui a joué le rôle que l'histoire et la géographie lui ont marqué, qui a consigné dans ses fastes ce qu'il a fait et qui a affirmé son droit sur ces territoires, qui, après chaque dévastation, a bâti et rebâti, qui a pensé et qui a produit, c'est toujours le peuple arménien. Tous les autres éléments ou ont été tout à fait secondaires par le nombre et l'importance, ou appartiennent à des races à demi barbares qui n'ont ni art, ni littérature, ni histoire, et qui, dans le cours de leur existence, n'ont rien fait pour la civilisation.

LA RÉPUBLIQUE ARMÉNIENNE DU CAUCASE

Les régions septentrionales de l'Arménie qui, d'une façon générale, constituent le bassin du fleuve Araxe et qu'au cours du XIX^e siècle le Gouvernement russe avait arrachées, morceau par morceau, aux Persans et aux Turcs, représentent de même une partie essentielle et indivisible du haut plateau arménien. Ararat, Koukark, Ardzakh et Siounik, connus depuis l'antiquité, sont les quatre principales provinces de l'Arménie. C'est là que se trouvaient les capitales et la plupart des villes célèbres : Ardachad, Vagharchabed, Yervantaguerd, Dvin, Nakhitchévan, Kars et Ani.

C'est là que se trouvait au Moyen Age le royaume des Bagratides, dont la capitale Ani, avec ses ruines encore debout, est le meilleur témoignage du haut degré qu'avaient atteint l'industrie, la civilisation et l'art arméniens. La principauté de Lory a duré jusqu'au commencement du XV^e siècle. A Kara-Bagh, l'ancienne indépendance arménienne a continué jusqu'à l'arrivée des Russes; ce sont les méliks (princes) de Khamsa qui ont été les principaux instigateurs de l'entrée des Russes au Caucase; ils espéraient qu'avec l'aide des Russes chrétiens, les Arméniens seraient délivrés du joug musulman, et ils comptaient sur la parole des Tzars qui leur promettaient la reconstitution du gouvernement indépendant arménien sur les territoires occupés. Jusqu'à ce jour encore c'est là, à Etchimiadzine, que se trouve le siège du Catholicos, chef spirituel de tous les Arméniens, fondé au III^e siècle, dès la conversion de l'Arménie au christianisme. L'élément le plus important de la population de ces provinces, par le nombre et par la situation qu'il y occupe, est l'Arménien.

Puis donc qu'un des buts de la guerre et de la paix est le droit des peuples opprimés à disposer d'eux-mêmes, et que ce principe a été accepté par les différents Gouvernements russes qui se sont succédé; puisque, par l'effondrement de la Turquie, la plus grande partie de l'Arménie a été libérée, il n'est plus possible d'abandonner à la Russie une partie importante de l'Arménie pour le seul motif que ces provinces se trouvaient sous la domination russe de-

puis quelques décades; d'autant plus que, depuis la fin de 1917, tout le Caucase a été pratiquement et réellement séparé de la Russie pour former une République Caucasiennne. Celle-ci, peu après, s'est divisée en trois parties, sur la base du droit des nationalités. En mai 1918, l'Assemblée nationale arménienne a proclamé, au nom des deux millions d'Arméniens de Russie, la constitution de l'Arménie russe en République indépendante, avec Erivan comme capitale. Un Gouvernement régulier y a été organisé, ainsi qu'une armée, qui s'est efforcée d'arrêter, par tous les moyens, l'avance de l'armée turque vers Kars, après la défection des armées russes qui s'étaient dispersées, en laissant les Arméniens tout seuls en face de leurs ennemis séculaires.

En abandonnant les Arméniens à leur sort, malgré toutes leurs supplications, en leur léguant à eux seuls une guerre qu'il était au-dessus de leurs forces de mener, en livrant à la Turquie par le traité de Brest-Litovsk — et sans même les consulter — les provinces arméniennes du Caucase, de Kars, Ardaban et Kaghisma, causant ainsi la ruine de centaines de milliers d'Arméniens, la Russie a, par ces faits mêmes, rompu à jamais tous liens existant entre elle et l'Arménie.

D'ailleurs, après la création de la Pologne unifiée, l'occupation de la Bessarabie par les Roumains, l'indépendance complète de la Finlande, la formation d'un Etat ukrainien et d'autres encore, l'argument de l'intégrité de l'Empire russe ne peut plus être invoqué.

Ce serait donc un déni de justice que de séparer les anciens territoires de l'Arménie turque de ceux de l'Arménie russe, sous quelque prétexte ou sous quelque forme que ce soit; ce serait pour ainsi dire dépecer un corps vivant et ce serait aussi créer une cause permanente de nouvelles persécutions, de nouvelles oppressions et de nouvelles effusions de sang.

Un grand nombre d'Arméniens du Caucase étaient, eux ou leurs pères, des sujets du Sultan jusqu'aux massacres de 1894-96; ils se sont réfugiés à cette époque en territoire russe. D'autre part, les Arméniens du Caucase n'ayant

pas souffert des récents massacres au même degré que leurs frères de Turquie, pourront fournir à l'Arménie les éléments qui lui manqueraient, au début, pour créer une administration et provoquer l'essor économique. Les séparer de leurs frères de Turquie serait condamner ceux-ci à végéter et rendre plus lourde la charge de la Puissance qui aura la mission temporaire d'aider l'Arménie à se reconstituer. *Comment d'ailleurs les Puissances pourraient-elles s'opposer à un fait d'ores et déjà accompli en conformité parfaite avec les principes sur lesquels va être conclu le Traité de Paix?*

Les Arméniens de Russie ont sacrifié, pendant toute la moitié du dernier siècle, le meilleur de leurs forces physiques et morales pour la cause de l'Arménie de Turquie, parce qu'ils comprenaient que le chemin de leur délivrance passait par la Turquie. Des générations entières ont vécu dans le rêve de libérer l'Arménie turque. Et c'est justement pour cette raison que les Arméniens de Russie, dès la déclaration de cette guerre, se sont enrôlés avec enthousiasme sous les drapeaux russe, français et anglais et, s'unissant aux Arméniens de Turquie, ont formé des corps de volontaires, prouvant ainsi qu'une frontière artificielle, tracée par des Gouvernements étrangers, était impuissante à séparer un tout indivisible, lié par le sang, par l'esprit, par la langue, par le passé, par le présent, par l'avenir et par tant d'intérêts communs.

Au nom de la justice, au nom d'un droit séculaire, au nom des aspirations irrésistibles des deux communautés arméniennes de Russie et de Turquie, au nom de l'inéluctable nécessité historique qui, tôt ou tard, doit triompher, la Délégation arménienne réclame la réunion absolue et définitive de ces deux tronçons de la nation.

LA CILICIE

L'histoire de la Cilicie est la même que celle de tout le haut plateau arménien. Au pied des hauts plateaux, elle est le point de passage obligatoire que toutes les dominations asiatiques se sont disputé. Pendant des siècles, elle a

été un royaume puissant contre lequel les Ramsès et les Touthmès d'Égypte ont en vain lutté, jusqu'au jour où finalement elle succomba sous les rois de Ninive. Vers la moitié du XI^e siècle, une seule fois ce pays a conquis son indépendance, grâce au peuple et aux princes arméniens qui, sous la poussée des Seldjoucides, refluaient vers l'Ouest. Ce royaume arménien dura jusqu'à la fin du XIV^e siècle, ses frontières avançant ou reculant au cours des luttes sans fin qu'il eut à soutenir contre l'Empire byzantin et les sultanats musulmans. Pendant ces luttes, il s'appuya presque toujours sur les Croisés et les royaumes latins fondés par eux à Antioche, à Ourfa, à Chypre et ailleurs, toujours attaché aux peuples d'Occident par sa religion et son commerce, ses usages de cour et surtout par les liens de famille de sa maison royale. Il succomba enfin sous le flot des invasions musulmanes.

Mais la Cilicie ne fut jamais intégralement soumise à la domination turque. Jusqu'à la moitié du XIX^e siècle, de petits groupements arméniens sont restés les maîtres réels de leurs montagnes, en lutte perpétuelle contre la domination ottomane. Zeitoun n'a jamais été complètement subjugué; il a toujours incarné la protestation vivante de l'Arménie contre le joug turc. En Cilicie comme dans toute l'Arménie, les massacres organisés périodiquement par le Gouvernement turc avaient pour seul but d'étouffer dans le sang cette protestation des Arméniens et d'exterminer toute la nation arménienne qui, consciente de son droit et de son mérite, aspirait obstinément à l'indépendance : ce sont les témoins des liens qui joignent la Cilicie et l'Arménie, liens dont il est encore un autre gardien, le Catholicos de Cilicie, qui, pendant des siècles de troubles sanglants, n'a, dans le palais royal en ruines de Sis, cessé d'attendre l'arrivée du Gouvernement arménien pour les lui remettre avec les survivants de la population martyrisée, dont le nombre s'élevait jadis à un demi-million.

Siège des derniers rois, sol recouvert des ruines des couvents et des forteresses, réduit de l'indépendance et de la résistance nationales, la Cilicie reste jusqu'à nos jours l'objet de la vénération et de la tendresse des Arméniens. Rien

ne peut rompre de pareils liens; les peuples se soumettent parfois à de pareilles ruptures, ils ne s'y résignent jamais. Au sentiment s'ajoute l'inexorable nécessité économique d'attacher à tout prix cette zone riveraine de la Méditerranée à son hinterland arménien. Ce vaste plateau continental a besoin, pour son développement industriel et commercial, d'une issue sur la mer. Séparer l'Arménie de ce golfe, c'est lui couper les artères économiques, étrangler sa force productrice. Les Arméniens sont laborieux, actifs, producteurs, mais ils sont enlizados dans la torpeur fataliste qui les entoure. C'est un peuple arien, chrétien, mais il est noyé dans une mer turco-musulmane. Par son esprit, il est occidental, mais il vit en contact continu avec le Turc, le Tartare, c'est-à-dire avec l'Orient le plus arriéré. C'est là peut-être le côté le plus tragique de la situation du peuple arménien, et l'on conçoit que l'Arménie aspire de toute la force de son âme à être intimement reliée avec le monde chrétien, à avoir un contact immédiat et rapide avec l'Occident. De là son attraction invincible vers la Méditerranée.

Le peuple arménien, privé de la Cilicie, séparé de ses ports naturels de Mersine et de Youmourtalik (Ayas), serait condamné à s'étioler dans ses montagnes. Sans relations avec le monde méditerranéen, sans respiration, suivant une expression fort juste, l'Arménie serait privée de ses poumons. Sa vie et son avenir sont sur la Méditerranée.

S'il existe entre les Arméniens et les Syriens une divergence sur le tracé de leur frontière, les sentiments d'amitié et de solidarité des Arméniens à l'égard des Syriens, renforcés par des siècles de souffrances communes, ne sauraient en être affaiblis : nul plus que le peuple arménien ne souhaite la constitution d'une Syrie libre et forte comme voisine de d'Etat d'Arménie.

LES ENCLAVES

Quelques populations musulmanes se trouveront englobées dans l'Etat arménien. De ces populations, la plus importante est celle des Kurdes. Ils se divisent en sédentaires et en nomades. La plupart sont des montagnards qui ont une

réputation de pillards et qui ont été toujours, dans les mains du Gouvernement turc, des instruments de massacres. Leur évolution politique n'a pas dépassé le régime de la tribu. Une partie importante des Kurdes est fixée dans la région proprement appelée Kurdistan, dans la partie sud des vilayets de Diarbékir et le Van (Hekkiari). Ces régions seront détachées de l'Etat arménien. Les autres Kurdes sédentaires vivront en Arménie à l'abri des lois.

Il est à noter pourtant que, parmi les Kurdes, un bon nombre sont d'origine arménienne et que, une fois l'influence turque éliminée, il sera facile d'établir une solidarité entre les deux races arménienne et kurde; les Arméniens seront appelés à faire bénéficier les Kurdes des bienfaits de la civilisation dans l'intérêt mutuel des deux peuples.

Quant aux nomades, des lois spéciales régleront les conditions de la transhumance pour sauvegarder la sécurité du pays et empêcher les ravages.

D'après les principes qui viennent d'être exposés, les régions arméniennes qui devront former l'Etat indépendant sont les suivantes :

1° Les sept vilayets de Van, Bitlis, Diarbékir, Kharpout, Sivas, Erzeroum et Trébizonde (conformément à l'Acte des réformes de février 1914), en excluant les régions situées au sud du Tigre et à l'ouest d'une ligne Ordou-Sivas;

2° Les quatre sandjaks ciliciens, c'est-à-dire Marache, Khozan (Sis), Djebel-Bereket et Adana avec Alexandrette;

3° Tout le territoire de la République arménienne du Caucase, comprenant : toute la province d'Erivan, la partie méridionale de l'ancien Gouvernement de Tiflis, la partie sud-ouest du Gouvernement d'Elisabethopol; la province de Kars (en exceptant la région située au nord d'Arđahan).

En ce qui concerne les frontières, nous devons rappeler que, quand Abdul-Hamid fit tracer les limites administratives des vilayets, il s'arrangea pour introduire arbitrairement dans chacun d'eux des régions non arméniennes, de manière à assurer la majorité aux musulmans. Dans le

même dessein, il installa des colonies de Circassiens et d'autres musulmans émigrés de Russie ou des Balkans au milieu des régions habitées par les Arméniens. Il faudra donc qu'une revision générale des frontières soit faite. Elle ne peut être confiée qu'à des commissions spéciales mixtes avec mandat de déterminer toutes les frontières en tenant compte des conditions géographiques, ethniques, historiques, économiques et stratégiques.

Le nombre des Grecs, dans le vilayet de Trébizonde qui a été le siège de l'Ancien Royaume du Pont, est supérieur à celui des Arméniens; mais le port de Trébizonde est le seul débouché important de toute la Haute Arménie sur la Mer Noire. La Grèce n'a pas de vues sur ce vilayet, trop éloigné des centres principaux qu'elle revendique en vertu du droit des peuples; et c'est en parfait accord avec le Gouvernement hellénique, qui a envisagé cette question avec un bel esprit d'équité, que nous demandons l'adjonction d'une partie de la province de Trébizonde à l'Etat arménien. Sa population grecque peut être certaine que l'administration arménienne lui assurera le respect de sa religion et de sa langue, sous un régime de fraternité et d'égale justice. Les Arméniens des régions qui reviendront à la Grèce accepteront dans le même esprit de confiance et de loyauté la situation qui leur sera faite sous le Gouvernement hellénique.

Nous demandons que l'Arménie, ainsi délimitée, soit placée sous la garantie collective des Puissances alliées et associée ou de la Ligue des Nations, qui garantiront l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire. Elles délègueront en outre une des Puissances pour donner au nouvel Etat, durant les premières années, une assistance pour l'organisation du pays et son relèvement économique et financier. Cette assistance ne pourra en aucune façon prendre la forme d'un protectorat, même provisoirement, mais doit s'exercer dans l'intérêt de la nation arménienne, de manière à ne porter aucune atteinte à la souveraineté de l'Etat.

REVENDICATIONS ARMÉNIENNES

Le programme des revendications nationales arméniennes peut se résumer comme suit (1) :

1° La reconnaissance d'un Etat indépendant arménien, formé par l'union des sept vilayets et de la Cilicie avec les territoires de la République arménienne du Caucase.

Des commissions de délimitation, composées de délégués des Puissances garantes assistés de commissaires arméniens, seront chargées de fixer sur les lieux les frontières définitives de l'Arménie. Ces commissions auront pleins pouvoirs pour trancher souverainement toutes les difficultés qui se présenteraient avec les pays limitrophes lors de l'application sur le terrain du tracé de la carte;

2° L'Etat arménien, ainsi constitué, sera placé sous la garantie collective des Puissances alliées et des Etats-Unis, ou de la Société des Nations, dont il demande à faire partie;

3° Un mandat spécial sera donné par la Conférence de la Paix à l'une des Puissances pour prêter son assistance à l'Arménie pendant une période transitoire. Pour le choix de la Puissance mandataire, la Conférence arménienne, réunie actuellement à Paris, représentant toute la Nation arménienne, devrait être consultée. La durée du mandat serait au maximum de vingt ans;

4° Une indemnité sera fixée par la Conférence de la Paix pour réparer les dommages de toute nature subis par la Nation arménienne du fait des massacres, des déportations, des spoliations et des dévastations.

L'Arménie, de son côté, sera prête à supporter sa part de la Dette publique ottomane consolidée, antérieure à la guerre;

(1) MM. Aharonian, président de la Délégation de la République arménienne, et Boghos Nubar, président de la Délégation nationale arménienne, reproduisent ici textuellement le mémoire qu'ils ont, le 12 février, présenté à la Conférence, tandis qu'ailleurs, et pour nos lecteurs, ils ont bien voulu que les développements de ce mémoire prissent, dans leur présentation extérieure, une forme nouvelle. (*La Rédaction.*)

5° La Puissance assistante aura notamment pour mandat :

a) D'obliger les autorités turques, tartares et autres, qui occupent encore ces territoires, à les évacuer;

b) De procéder au désarmement général des populations;

c) D'expulser et de châtier ceux qui ont participé aux massacres, violenté les populations, pris part aux pillages et qui ont bénéficié des dépouilles des victimes;

d) De chasser hors du pays les éléments perturbateurs de l'ordre et les tribus nomades réfractaires;

e) De renvoyer les mouhadjirs (colons musulmans) qui y ont été amenés et implantés sous les régimes hamidien et Jeune-Turc;

f) De faire prendre enfin partout, à l'intérieur et à l'étranger, les mesures nécessaires pour le retour à leur religion primitive des femmes, jeunes filles, enfants et autres convertis de force à l'islamisme ou séquestrés dans des harems.

La Turquie devra s'engager également à payer la contre-valeur de ses réquisitions et à restituer, avec indemnité équitable, aux ayants-droit arméniens les propriétés immobilières sises sur son propre territoire, de même que les églises, écoles, monastères avec leurs dépendances, terres et biens, qui ont été enlevés à la Communauté arménienne sous une forme quelconque.

Quant aux propriétés nationales ou particulières des Arméniens qui se trouveraient en déshérence en Turquie, les autorités religieuses arméniennes de Constantinople auront le droit d'en disposer, de les vendre et d'en affecter le produit aux besoins de leurs ouailles.

Toute personne d'origine arménienne, domiciliée ou naturalisée en pays étranger, jouira, pendant un terme de cinq ans, de la faculté d'opter, tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineurs, pour la nouvelle nationalité, et de devenir citoyen arménien, en informant au préalable par écrit les autorités compétentes des deux pays.

Les Arméniens s'en remettent entièrement à l'esprit de justice de la Conférence de la Paix et ne doutent pas

qu'elle ne sanctionne ce programme de leurs revendications nationales. Les Puissances, qui connaissent maintenant les Arméniens, dont le sentiment national, la vitalité et les vertus guerrières se sont puissamment révélés au cours de cette guerre, peuvent leur faire confiance. Elles doivent compter avec l'énergie, l'amour du travail et les aptitudes dans toutes les manifestations de l'activité humaine, d'une race remarquablement prolifique, ouverte à la haute culture et au progrès.

Elles peuvent être assurées qu'avec de tels éléments l'Arménie, sous un régime de paix, de justice, de liberté et grâce au patronage de la Société des Nations et à l'assistance de la Puissance mandataire, deviendra rapidement un Etat florissant et prospère, et sera, en Orient, un des plus importants facteurs de paix et de civilisation.

A. AHARONIAN ET BOGHOS NUBAR.



Im. A. Goussier, 108 Faubourg S. Denis, PARIS.